

Domaine Public DP

1021

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
20 décembre 1990
Vingt-huitième année

Régie pour régie

Version actuelle du slogan «moins d'Etat», la déréglementation est partout à l'ordre du jour; la Suisse n'échappe pas à cet élan général vers plus de libéralisme, même si la densité normative n'a jamais atteint chez nous le degré que certains dénoncent. Ceci dit, il reste des espaces à réglementer: ceux justement qui sont le plus souvent régis non par une loi, mais par un règlement, des directives ou autres ordonnances. Car on ne saurait nier la tendance naturelle de toute administration à faire de sa mission une fin en soi et à s'établir méticuleusement un cahier de charges inamovibles. Inutile de dire que le perfectionisme helvétique fait merveille en la matière.

Voyez les télécommunications, qui ont vécu si longtemps sous le régime du gouvernement par ordonnances. Après des décennies d'un laisser-aller favorable aux technocrates plus ou moins inspirés, le législateur reprend enfin l'initiative avec un projet de loi certes détaillé, mais finalement plus lisible que la jungle réglementaire actuellement en vigueur, et surtout fixant un cadre plus léger.

Le monopole des PTT n'en sort pas indemne. Il se limitera désormais à l'établissement et à l'exploitation des réseaux de communication, avec toutes sortes d'exceptions pour le transport de données par d'autres moyens que le téléphone. Et voilà qu'au moment même où le Parlement semble vouloir aller en la matière au-delà des propositions du Conseil fédéral, qui sauvegardait l'exclusivité du «géant jaune» pour la prestation des «services de base», la concurrence se manifeste d'emblée, avec des réalisations déjà effectuées et donc manifestement anticipatoires. Et cette concurrence ne vient pas d'un quelconque groupe de pression, de presse, ou d'industrie, mais bien de l'autre grande régie fédérale: les CFF.

On apprend en effet que nos chemins de fer fédéraux envisagent très sérieusement l'exploitation d'un réseau national par câble optique, non seulement pour leur propre usage, mais aussi pour le transport de données pour le compte de tiers, par lignes

louées. L'idée apparaît comme tout à fait raisonnable, dans la mesure où un tel partage peut seul garantir l'utilisation de la pleine capacité du réseau que les CFF établissent discrètement depuis cinq ans environ; au fur et à mesure des travaux de rénovation et d'extension, les CFF ont posé le câble à fibres optiques. Pour l'heure, l'ensemble manque de cohérence, mais on estime que dès 1996 le réseau couvrira tout le pays, y compris les régions desservies par le BLS (Berne-Loetschberg-Simplon) et les RhB (Chemins de fer rhétiques).

En clair, et dans un délai apparemment irrattrapable, les PTT se verront confrontés à une concurrence offrant un meilleur service aux clients qui ont besoin d'un bon réseau, dense et fiable, pour le transport de leurs données, en paquets ou au détail. Les banques et autres gros consommateurs de prestations télématiques vont à coup sûr opter pour la solution la plus moderne, sans s'occuper de l'identité du fournisseur. Régie pour régie, c'est pas leur problème.

Le problème se posera au niveau du département dirigé par M. Ogi, dont dépendent à la fois les PTT et les CFF. On imagine que les «cheminots», marqués par leurs perpétuels déficits et moqués pour leurs continuels dépassements de crédits, ne sont pas fâchés de jouer un tour aux «postiers», tout auréolés par les bénéfices réalisés et partiellement reversés à la caisse fédérale.

En tout état de cause, la déréglementation peut surprendre ceux-là mêmes qui la préconisent. Car elle ne signifie pas systématiquement privatisation, comme ils l'espèrent, mais parfois aussi concurrence entre services publics, pour autant que leurs responsables en aient la force et le culot.

Pour l'heure, les CFF semblent près de gagner le match du câble optique. L'enjeu du combat suivant, celui du téléphone, qui va s'engager, pourrait bien revenir au privé: le groupe Motorola, géant mondial des télécommunications, peaufine présentement le projet d'un réseau mondial de téléphone par satellite. Un réseau privé bien sûr.

YJ

L'intérêt (fluctuant) de la Communauté

La Communauté européenne est-elle vraiment intéressée par la création d'un Espace économique européen? C'est une question que l'on se pose légitimement en Suisse. Et l'AELE, rétorque-t-on du côté communautaire, veut-elle réellement cet EEE? Hésitations d'un côté, réticences de l'autre: tout cela relève du scénario classique de négociations qui sont certainement très difficiles. Reste qu'à la veille de la réunion ministérielle CE/AELE, qui a eu lieu le 19 décembre à Bruxelles, un certain vent optimiste soufflait, après un automne très sombre.

En effet, la semaine dernière, on a noté un revirement dans l'attitude de la CE. Depuis le début des négociations en juin et même lors de la phase préliminaire, les pays de l'AELE se heurtaient à l'intransigeance des Douze. Ceux-ci ne cachaient pas qu'ils avaient d'autres préoccupations (l'unification allemande, les deux conférences intergouvernementales sur l'union économique et politique, l'achèvement du Marché unique et qu'ils n'allaient pas «s'effondrer» si l'EEE ne voyait pas le jour. Ils n'avaient d'ailleurs pas libéré un grand effectif de personnes pour plancher sur ce dossier.

Toutefois, à une ultime réunion entre hauts fonctionnaires, les 11 et 12 décembre, les représentants de l'AELE ont constaté un net changement d'état d'esprit chez les Douze, qui se sont montrés beaucoup plus conciliants et prêts à rechercher des compromis. Dès lors, le ciel s'est un peu éclairci dans ces négociations qui piétinaient.

Plusieurs raisons expliquent le fait que la Communauté a intérêt à conclure un accord sur l'EEE. D'abord la motivation première, à l'origine du projet lancé par Jacques Delors en janvier 1989, reste entière: la CE ne veut pas envisager de nouvelle adhésion avant 1993. L'EEE apparaît donc comme une bonne solution intermédiaire. Il pourrait même offrir une alternative pour des pays dont l'adhésion sera difficile. Ensuite, les événements survenus à l'Est, nous affirment-on, ont plutôt renforcé l'intérêt de la CE à la réalisation de l'EEE que le contraire. L'Europe «des cercles» dessinée par Delors reste d'actualité: l'Europe future serait constituée d'un noyau dur (la CE) autour duquel gravite le cercle des pays de l'AELE liés par l'accord

sur l'EEE, puis le cercle des pays de l'Est liés par des contrats d'association. La Communauté ne peut se permettre d'échouer après l'échec de l'Uruguay round. Enfin, dernière raison, les Six sont de très bons partenaires économiques. Dans le contexte actuel d'une récession mondiale qui s'annonce, la cohésion économique de l'Europe devient impérieuse.

A toutes ces raisons, il faut encore ajouter une autre donnée: les pays de la CE commencent seulement à connaître le dossier, son enjeu, et à s'intéresser à l'EEE. *«Nous avons un an et demi de retard par rapport aux pays de l'AELE»*

L'amorce

(ag) La négociation européenne s'est quelque peu débloquée. La recherche du compromis va dans la bonne direction. On connaît les termes de l'équation à résoudre: un droit de codécision est exclu. Mais comment éviter la satellisation? Il est évident qu'on ne peut dès lors — c'est la problématique que nous avons posée — agir qu'en amont et en aval de la prise de décision d'une règle nouvelle.

En amont, la préparation par les experts et la consultation politique doivent être poussées le plus loin possible, jusqu'au seuil de la décision finale. C'est négociable. En aval, doit être reconnu un droit d'exception. La Commission de Bruxelles a fait un pas dans ce sens en admettant, sur des questions particulières et sans que l'ensemble du traité soit remis en cause, le droit de ne pas appli-

quer une nouvelle règle (opting out). Mais cette formulation n'est pas décantée.

La Communauté voudrait que ce droit d'exception soit revendiqué par l'ensemble des pays de l'AELE. C'est en réduire la portée, car une exception législative ne peut être fondée que sur une situation spécifique, propre à un pays donné. D'après nos informations, la Suisse, à juste titre, demandera un droit à l'exception individualisé par pays. Mais elle n'a des chances de convaincre que si ce droit est cadré. Il est évident que jamais la Communauté n'acceptera des exceptions à la convenance de chacun; l'exception ne saurait être un passe-droit.

Le cadrage et le contrôle de ce droit d'exception, qui ne doit pas couvrir des intérêts égoïstes, est le chapitre où la Suisse peut contribuer à cette percée imaginative dont parlait M. Blankart. C'est là que le bât blesse. A la suite de l'Autriche, la Suède va présenter sa demande d'adhésion à la CE. Ces pays risquent d'être enclins à céder aux exigences de la Communauté. Et la Suisse peut se retrouver bien seule. Par ailleurs, ce flot de demandes met en péril l'AELE. *«La création d'un EEE est-elle utile si l'AELE va se dissoudre?»* interrogeait ainsi récemment le libéral belge Willy de Clercq, président de la commission REX (Relations économiques extérieures) du Parlement. Il est évident que l'on peut se poser la question, car l'existence de l'AELE est la condition sine qua non de celle de l'EEE. La Commission réclame même son renforcement, pour garantir une meilleure efficacité.

De Bruxelles: Barbara Speziali

quer une nouvelle règle (opting out). Mais cette formulation n'est pas décantée.

La Communauté voudrait que ce droit d'exception soit revendiqué par l'ensemble des pays de l'AELE. C'est en réduire la portée, car une exception législative ne peut être fondée que sur une situation spécifique, propre à un pays donné.

D'après nos informations, la Suisse, à juste titre, demandera un droit à l'exception individualisé par pays.

Mais elle n'a des chances de convaincre que si ce droit est cadré. Il est évident que jamais la Communauté n'acceptera des exceptions à la convenance de chacun; l'exception ne saurait être un passe-droit.

Le cadrage et le contrôle de ce droit d'exception, qui ne doit pas couvrir des intérêts égoïstes, est le chapitre où la Suisse peut contribuer à cette percée imaginative dont parlait M. Blankart.

C'est pas si compliqué

(jg) Le Groupement des banquiers privés genevois a publié en novembre une brochure consacrée aux finances du canton. La presse locale a largement fait écho à ce document qui conclut sur l'absence de maîtrise des dépenses genevoises et sur la sensible dégradation du compte de fonctionnement perceptible depuis deux ans déjà.

Cette brochure retient l'attention par la remarquable simplicité des indicateurs utilisés, et par l'absence de tout jargon dans des commentaires à la fois brefs et strictement factuels. Il n'y a aucun tableau de chiffres, mais dix graphiques allant de la différence entre les taux de croissance des charges et des produits au montant des emprunts publics en passant par la couverture des investissements ou la croissance de la dette.

Tous ces tableaux sont basés sur des chiffres aisément disponibles puisqu'il s'agit du revenu et des charges du compte de fonctionnement, des amortissements, des emprunts à court et à long terme, ainsi que du service de la dette et des échéances. La lecture des comptes de l'Etat permet de trouver facilement ces informations.

Quelle instance jugerait que la non-application d'une règle nouvelle par un pays de l'AELE ne cache pas des intérêts mercantiles et ne dérègle pas, de manière déloyale, la règle du jeu communautaire? Quelle autorité admettrait (c'est un autre cas de figure) que le but visé par la règle nouvelle est atteint par d'autres moyens dans un pays de l'AELE qui revendique l'Opting out?

Nous avons proposé une instance d'arbitrage ad hoc. Ce pourrait être aussi une section spéciale de la Cour de justice européenne, élargie aux pays de l'AELE pour tout ce qui concerne l'application du traité.

Les négociateurs suisses sont conscients que ce droit d'exception respecterait la compétence du Parlement appelé à ratifier une nouvelle règle et qu'il permettrait, sous une forme nouvelle et limitée, comme nous l'avons souligné, de conserver l'usage du référendum.

Le jeu reste ouvert. ■

Au fond, la brochure des banquiers genevois propose un véritable discours de la méthode. Elle montre que s'il faut recourir à des spécialistes pour déterminer un catalogue d'indicateurs pertinents, on peut bien sûr en imaginer d'autres, ceux-ci peuvent se baser sur des chiffres connus de tous et être présentés sans qu'il soit nécessaire d'avoir une licence en sciences économiques pour comprendre de quoi il retourne.

La leçon à en tirer concerne surtout les responsables des pages économiques de nos grands quotidiens. La construction et la publication de quelques indicateurs simples permettant de suivre régulièrement l'actualité financière et économique ne semble finalement pas si compliquée.

Au lieu de cela, les informations sont souvent publiées sous une forme brute, hors de tout contexte. La bourse en est un exemple frappant. Nos quotidiens publient les cours du jour et de la veille de quelques valeurs significatives. Ces données brutes sont pratiquement inutilisables pour un investisseur amateur. (Ne parlons même pas des professionnels qui utilisent de toute façon des canaux spécialisés.) La presse américaine publie pour chaque valeur le cours le plus haut et le plus bas atteint pendant les 365 jours précédents, ce qui est un élément d'appréciation extrêmement utile.

Le seul indicateur utilisé par les journaux de chez nous est le fameux et par ailleurs très intéressant indice Manpower de l'emploi, fourni, nous l'imaginons, par l'entreprise en question. Où un «sponsor» vient à la rescousse des journalistes et des publications économiques. ■

FINANCES FÉDÉRALES

Rien à moudre

(ag) Les Chambres fédérales ont donc été jusqu'au bout de leur pensum: celui du nouveau régime financier.

Le commentaire des acteurs est celui de la résignation triste. Que dire d'autre quand le compromis est sans substance? J'ai connu des négociations âpres. Lorsqu'elles aboutissent, chacun peut dire ce qu'il a obtenu et à quel prix. Mais là, quoi dans la gibecière? En échange des deux milliards transférés sur les consommateurs (y compris les plus modestes) au profit de l'industrie d'exportation et des clients des banques, la gauche n'a rien à présenter. Elle s'est identifiée au Département fédéral des finances au point de déclarer intouchable l'impôt fédéral direct. Or cet impôt, en raison de la dynamique des salaires, frappe des revenus très modestes. Il fallait l'alléger, socialement, par le bas et affirmer publiquement cette volonté.

Dans un éditorial de DP (dont je rappelle la conclusion plus que jamais actuelle et qu'une faute typographique a déformé: «Se pendre n'est pas la meilleure manière de tendre la corde»), j'essayais d'imaginer les concessions de la droite et je citais la difficulté

pour elle de faire accepter la TVA par l'hôtellerie. Depuis un aménagement de taille a été arraché par ceux qui défendent cette branche économique: un taux réduit applicable pendant cinq ans. Coût: 1,5 milliard. Quel geste en contrepartie: 300 millions pendant cinq ans auraient permis, provisoirement, de corriger quelques iniquités criantes de l'assurance-maladie. Aucun accompagnement donc: ni fiscal, ni social. Rien.

Cela n'a pas empêché, à droite notamment, un nombre élevé de refus (31) ou d'abstentions (21). Lors de la votation populaire, probablement le 2 juin 1991, en lever de rideau électoral, l'opposition s'organisera, c'est déjà visible, sur le thème de: «pas de nouvel impôt!» et la gauche sera invitée à jouer les gros bras, au côté des exportateurs et des banques.

Quant à la droite fédéraliste, dont les représentants ont contribué à imposer au parti socialiste M. Stich qu'on savait sérieux, tenace, peu imaginatif et ultra-centralisateur, elle est servie par le cuisinier de son choix. C'est le projet le plus centralisateur qui ait jamais été proposé. On tentera de le faire avaler au nom de la compatibilité européenne, alors que cette cause impliquerait non seulement une défense, mais une «réinvention» du fédéralisme.

Le prix de notre développement

(jd) Les migrations du tiers monde vers les pays industrialisés ont d'abord touché le nord et l'ouest européens; puis les pays méditerranéens, terre traditionnelle d'émigration, ont à leur tour connu une vague d'immigration, en grande partie illégale. Aujourd'hui, sous l'action conjuguée de l'effondrement des régimes communistes et de la situation économique désastreuse qu'ils laissent en héritage, on peut s'attendre, selon toute vraisemblance, à un afflux de ressortissants de ces pays.

Face à ces phénomènes d'ampleur planétaire, l'Europe se met à trembler. Dans les populations, la crainte de l'étranger est sensible et les partis politiques qui jouent sur le sentiment xénophobe ont souvent le vent en poupe. Et l'on peut observer une belle concordance des réactions dans tous les pays du Vieux Continent, quels que soient leur taux de chômage, leur situation économique et la proportion d'étrangers sur leurs territoires: contrôles renforcés aux frontières avec engagement effectif ou évoqué de l'armée, accélération de la procédure d'asile et prompt renvoi des requérants éconduits. Certes des intellectuels, certains milieux au sein des Eglises et une partie de la gauche préconisent une attitude plus libérale face à l'immigration; mais ils ne donnent pas le ton de la politique officielle.

Ces deux options — fermeture/ouverture — prennent appui sur le même postulat de la maîtrise possible des phénomènes migratoires par la seule gestion des frontières. Ouvrir ou fermer les portes dépendrait de la seule volonté des Etats. Options illusoire qui ne tiennent pas compte de l'ampleur des migrations à venir et de leurs causes profondes. Dans un remarquable exposé devant l'Institut de recherche sur la politique internationale (reproduit par l'hebdomadaire *Die Weltwoche* du 22 novembre 1990), le sociologue zurichois Hoffmann-Novotny a rappelé les mécanismes migratoires et la responsabilité du monde développé.

L'Occident schizophrène

Hoffmann-Novotny part d'un constat démographique simple. Cette année la population mondiale a atteint 5,3 milliards d'individus; en 2000 nous serons

6,25 milliards et la stabilisation est attendue pour dans un siècle à 10 milliards, voire même à 14 milliards. Cette explosion démographique — sous réserve de famines catastrophiques ou d'une dramatique extension du sida — touche presque exclusivement l'Afrique et l'Asie du sud, alors que les pays riches connaissent une dépopulation. Même si l'on imagine que des mesures adéquates peuvent conduire à une stabilisation de la population du tiers monde, la croissance démographique n'en sera pas moins impressionnante dans l'intervalle: si l'Inde parvient à stabiliser sa population en 2040, elle comptera alors 2 milliards d'habitants.

Face à cette situation, l'Occident fait figure de schizophrène. La doctrine libérale dont il préconise l'application universelle — l'Etat démocratique et l'économie de marché — postule la libre circulation des personnes et non seulement des biens et des capitaux. Il y a peu encore nous soumettions l'Union soviétique à des sanctions économiques parce qu'elle ne garantissait pas la libre circulation de ses ressortissants. Par ailleurs cette liberté de déplacement des individus ne pourra sortir que renforcée du processus d'institutionnalisation politique de la société mondiale.

Les migrations actuelles et à venir ne sont que le reflet de l'incapacité du système international d'attaquer à la racine les inégalités au sein de la société mondiale. Mais elles ne constituent en rien une solution à ces inégalités — même si elles offrent de meilleures chances à celles et à ceux qui réussissent à émigrer — pas plus qu'elles ne représentent un modèle de développement adéquat.

Ainsi l'Occident se trouve pris au piège

de ses propres valeurs, dans la mesure où elles fonctionnent comme un aimant d'autant plus puissant qu'elles sont loin d'être partout concrétisées — la justice sociale notamment.

L'Europe de 1993 et l'Espace économique illustrent a contrario le fait qu'une intégration culturelle suffisante et une homogénéité économique relative suppriment les causes mêmes des migrations: l'ouverture des frontières en 1993 ne provoquera, selon toutes les estimations, que de faibles déplacements de populations.

Par contre, lorsque l'intégration culturelle est avancée mais que le fossé économique est grand, les conditions d'une migration importante sont réunies. C'est la situation qui prévaut actuellement dans l'Europe débarrassée du rideau de fer.

Illusions

Revenons aux migrations intercontinentales. Seul un ralentissement de la croissance démographique pourrait les maintenir dans des proportions acceptables, une condition qui n'est pas réalisable à court et même à moyen terme. Hoffmann-Novotny pense que le recul des valeurs occidentales serait efficace, à l'image de ce qu'a entrepris l'Iran: découpler le modèle de développement de la culture occidentale. Le succès de l'intégrisme islamique est incontestable mais il est difficile d'évaluer ses possibilités de subsister dans la durée. Reste enfin l'idéologie du développement dont se nourrit l'aide au tiers monde depuis plusieurs décennies: en se rapprochant du niveau de vie des pays riches, les ressortissants africains et asiatiques ne seront plus tentés par l'eldorado européen. Illusion toujours: dans une première phase, ce rapprochement ne ferait qu'accélérer le mouvement migratoire puisque de plus larges couches du tiers monde seraient alors soumises à l'influence des valeurs occidentales sans pour autant jouir des mêmes avantages matériels. Seul un développement économique significatif, qui offrirait aux masses du tiers monde un standard de vie proche de celui de l'Occident, tarirait effectivement les migrations.

Illusion toujours. Ce modèle de développement conduit droit à l'impasse car, nous le savons, l'extension de notre mode de vie à sept, huit, dix, voire quatorze milliards d'individus est écologiquement insupportable. Voilà le dilemme: la diffu-

Adieu l'artiste

(fg) Le rideau est tombé avant même le début de la pièce, il n'y aura pas de rénovation de l'enseignement gymnasial vaudois dès 1991. C'est en 1987 que le Département de l'instruction publique (DIP) a lancé un processus de réflexion sur la réorganisation du degré secondaire supérieur vaudois. Dès le départ, des maîtres nombreux et convaincus y sont investi leur temps, au sein de leur établissement ou dans leur société professionnelle, l'Association vaudoise des maîtres de gymnase (AVMG), qui regroupe près de la moitié d'entre eux, et qui vient de réagir à la décision négative du DIP avec une vigueur révélatrice de sa déception.

Les résultats d'un large questionnaire mis sur pied par l'AVMG et adressé à tous les enseignants du secondaire supérieur (été 1988) ont permis de dégager trois propositions pédagogiques largement consensuelles: diminution de la trop lourde dotation horaire des élèves; introduction d'options en dernière année, permettant aux élèves de (ré)orienter leurs études à un moment où ils discernent mieux leurs intérêts personnels; création d'une maturité artistique.

Que reste-t-il de ces propositions après leur passage par le laminoir départemental? Pas grand-chose.

Seule la première demande a connu un début de concrétisation, insuffisant: on passe de 102 ou 99 périodes hebdomadaires (selon les sections) à 98 ou 96

périodes (chiffre calculé sur l'ensemble des trois ans de gymnase).

Quant aux options souhaitées en troisième année elles ont purement et simplement passé à la trappe, le DIP ayant donné une interprétation exclusivement négative de la consultation des maîtres. Restait la création d'une maturité artistique. Elle devait donner la possibilité à certains élèves, choisis sur la base d'entretiens et de dossiers personnels,

«Nous affirmons ici notre volonté de conserver cette attitude ouverte à un monde en rapide évolution, tout en maintenant nos racines classiques, fondement de notre civilisation, par lesquelles une sève chargée d'humanisme permettra aux forces nouvelles de s'épanouir.»

Pierre Cevey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Candidat malchanceux au grand prix du maire de Champagnac 1990.

d'abandonner pendant les deux dernières années du gymnase une branche du programme (à l'exclusion des disciplines essentielles) au profit d'un enseignement pratique et théorique de six heures hebdomadaires de musique ou dans le domaine des arts plastiques. Projet modeste, ne nécessitant ni gros investissements financiers ni réorganisation administrative compliquée. Les maîtres ont quasi unanimement approuvé la création de cette maturité artistique au printemps 1989.

Or le DIP, qui, en mai de cette année encore, justifiait la diminution de la dotation du dessin et de la musique dans

les nouvelles grilles horaire en déclarant: *la part réservée au dessin et à la musique est très faible — mais cela est compensé par les choix offerts aux élèves attirés et motivés par la pratique d'un art: baccalauréat avec mention artistique, classes pour artistes et sportifs d'élite, cours facultatifs, enterre six mois plus tard cette maturité artistique, sans aucune consultation des directeurs ni de la commission qui avait mis sur pied le projet, et en invoquant des arguments pour le moins légers:*

— la création de quatre à six postes supplémentaires est jugée insupportable pour le budget de l'Etat;

— l'annonce d'une modification de l'Ordonnance fédérale de maturité (ORM) dans les prochaines années rendrait le projet vaudois caduc.

Quand on sait que, depuis sa création, l'ORM n'a pas cessé d'être en révision et que dans certains domaines (durée des études en particulier) le canton de Vaud n'a pas respecté cette ordonnance pendant environ quinze ans, on mesure le bien-fondé d'un tel argument.

Au-delà des faibles raisons invoquées c'est la vue courte du Département vaudois de l'instruction publique qui frappe. Tous les discours officiels, quand ils veulent plaire à la galerie (sans parler de ceux de Pierre Cevey, chef du DIP, lorsqu'il remet très médiatiquement les prix de la fondation artistique qu'il a contribué à créer), insistent sur la nécessaire dimension artistique de toute formation. Mais quand il s'agit de passer aux actes, on ne voit rien venir.

Plus sérieusement, on entend régulièrement des chefs d'entreprise (voir les récentes déclarations du patron de Valtro nic, M. Rochat, à une journée d'études du parti libéral) demander que l'enseignement développe et valorise la créativité des étudiants, indispensable à toute activité professionnelle compétitive.

La seule réponse des autorités scolaires vaudoises à ces préoccupations pédagogiques est de proposer aux élèves qui tiennent à faire une maturité artistique d'aller suivre des études gymnasiales à Genève. Solution insatisfaisante, parce que discriminatoire (quels parents peuvent assumer les frais élevés liés à ce choix?), aléatoire (Genève l'assure à bien plaisir, dans la limite des places disponibles) et coûteuse aussi pour les finances cantonales (le canton devant payer le prix de revient des formations qu'il n'assure pas sur son propre territoire). ■

sion planétaire des valeurs démocratiques et de l'économie de marché conduisent les populations déshéritées du globe à revendiquer le droit de nous ressembler. En émigrant vers les contrées les plus favorisées ou en poursuivant un développement économique forcené. A moins que nous ne prenions conscience que le comblement du fossé d'inégalité et d'injustice qui nous sépare du tiers monde ne peut se réaliser que par un rapprochement mutuel: développement équilibré d'un côté, réduction importante de notre prétention à un usage effréné des ressources de la planète de l'autre. La juste répartition des biens, tel est le défi majeur de la société mondiale aujourd'hui et demain. Hoffmann-Novotny ne se fait guère d'illusion sur notre capacité à imaginer et à accepter ce nouveau modèle de développement. En attendant il faudra bien s'accommoder d'un phénomène migratoire à grande échelle. ■

LA LETTRE DE BETHLEHEM

FRANZ ressentit une forte montée d'adrénaline lorsqu'il aperçut l'enveloppe que l'on avait posée sur sa table avec le quotidien auquel il était abonné. Elle était d'un format introuvable dans le commerce — Franz avait appris par hasard que le stock avait été acheté en Irlande, et les proportions entre la longueur et la largeur correspondaient aux mesures particulières qu'utilisait ce pays avant l'adoption du système métrique. Il n'aurait pu dire si c'est cette caractéristique ou l'emplacement des timbres qu'il avait remarqué en premier. Durant de nombreux exercices, il avait dû apprendre à reconnaître au premier coup d'œil ce format d'enveloppe et ce qui aurait paru une particularité anodine à quiconque était porteur d'un message particulier pour Franz. Les timbres, placés en haut à gauche, et non pas à droite comme c'est habituellement le cas, étaient la confirmation du caractère particulier de cet envoi.

Franz aurait préféré que l'autre procédure fût utilisée; l'enveloppe était en effet le signe d'une mission non urgente et après ces années d'attente, il eût apprécié une mission autorisant le recours aux moyens d'action A. Mais au fond, c'était peut-être mieux ainsi et l'engagement restreint que représentait une mission selon le protocole B correspondait probablement mieux aux capacités physiques actuelles de Franz.

La dernière indication que livra l'enveloppe fut le moyen d'obtenir les renseignements complémentaires. Et il eut une dernière confirmation que cet envoi était bien un ordre de mission en déchiffrant le sceau postal. Il mentionnait l'office duquel la lettre avait été envoyée, ainsi que la date et l'heure du dépôt: 3027 BERN 27 BETHLEHEM - 24.12.00 - 17. Il reconnut à la fois l'esprit méthodique et l'humour de son correspondant attiré — qu'il n'avait d'ailleurs jamais rencontré.

L'agent ne s'était pas contenté, pour indiquer où trouver les ordres, de poster sa lettre de n'importe quel bureau de poste de Berne, il avait choisi, pour éviter toute confusion, l'un des sept offices de la capitale dont l'initiale, comme celle de Berne, était un B. En combinant cette lettre avec le premier chiffre du numéro postal, Franz sut qu'il trouverait les instructions en lisant les offres d'emploi dans un des trois journaux dont il connaissait la liste par cœur. Si la lettre avait été postée d'une localité dont la combinaison eût été 1C, Franz aurait dû se rendre au prochain office religieux d'une église de la banlieue de Winterthour où un agent de liaison aurait pris contact avec lui. Il y avait ainsi cinq procédures possibles et Franz n'avait pu s'empêcher, quelques années plus tôt, de dresser la liste des bureaux de poste correspondant aux codes qu'il avait dû apprendre, espérant délimiter la zone d'activité de ses supérieurs. Mais ces investigations ne furent guère concluantes.

* * *

C'EST à la bibliothèque que Franz commença à paniquer. Il relut plusieurs fois le *Bund*, le *Sankt-Galler Tagblatt* et *L'Express*, mais aucun de ces trois quotidiens sortis le 24 décembre ne contenait d'offre d'emploi correspondant à celle qui aurait dû s'y trouver. Or les instructions étaient formelles: il devait agir pour autant que toutes les conditions fussent remplies. Franz décida pourtant qu'il allait recourir à la procédure d'urgence. Il avait réfléchi deux bonnes heures avant de prendre cette décision, et personne ne fut surpris de le voir dans un état de profonde méditation pendant tout ce temps, seuls quelques solitaires à la concentration maniaque et au comportement étrange ayant l'idée de venir à la bibliothèque en pareille pério-

de. Les conditions requises pour recourir à la procédure d'urgence n'étaient manifestement pas remplies, mais sa décision était prise. Si la lettre avait été postée à 3000 BERN 21 FISCHERMÄTTELI ou à 2022 BEVAIX, il n'aurait pas agi ainsi. Mais dans cet envoi du 24 décembre posté à 3027 BERN 27 BETHLEHEM, Franz voyait sans aucun doute possible le seing de son agent de correspondance, au-delà de ce que prévoyait la procédure. Et conformément aux consignes, la lettre n'avait pas été ouverte, son contenu ne devant pas être connu de Franz mais devant servir à brouiller les pistes en cas de pépin. Dans ses réflexions, Franz eut l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que les dix ans de pénible attente, sans nouvelles, avaient joué un rôle dans sa décision. S'il ne menait pas jusqu'au bout cette mission — ou s'il abandonnait maintenant par un respect trop strict des consignes — il ne pourrait plus continuer à jouer ce rôle de guetteur du désert des Tartares et sa vie perdrait le sens qu'il avait su lui conserver depuis 1990.

Jusqu'à cette année, les alertes étaient fréquentes, même s'il ne s'agissait que d'exercices, sauf une seule et unique fois. Franz gardait le souvenir mitigé d'heures d'attente et d'une valise que l'on eût dit vide, transportée en train de Bâle à Lucerne, où il l'avait abandonnée comme convenu sous les porte-manteaux du buffet de la gare.

* * *

FRANZ traversait la rue en face de la bibliothèque lorsqu'une voiture le renversa et l'abandonna sur le passage jaune. Aux policiers venus se renseigner, cinq témoins donnèrent autant de descriptions différentes. Celui des policiers qui semblait être le chef retint l'hypothèse d'une voiture noire de grosse cylindrée occupée par deux personnes.

C'était mince, mais cela suffirait à remplir un rapport.

Le chef s'apprêtait à rentrer chez lui lorsque le téléphone sonna. Il se décida à décrocher après une longue hésitation, ne sachant s'il fallait prendre le risque de voir son rendez-vous de ce soir annulé parce qu'elle aurait réussi à l'atteindre pour le décommander ou s'il fallait admettre la probabilité de devoir attendre inutilement au restaurant parce qu'elle n'aurait pas réussi à le joindre pour l'informer du motif convenable de son indisponibilité subite.

«Ah! c'est vous.

— On a établi l'identité du type de ce matin. Il s'appelle Franz Gumpenberger, septante-cinq ans; il était pensionnaire d'une maison pour retraités fortunés à Elfenau. J'y suis maintenant.

— Rien de spécial, je suppose.

— Si. Il est parti ce matin alors que son médecin lui interdisait de sortir et il n'a pas ouvert une lettre qu'il a reçue.

— Et que dit-elle, cette lettre ?

— «Meilleurs vœux pour l'an 2001». Et c'est signé: «Elfrem». C'est tout.»

Pierre Imhof

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Sur la mort d'un ami

Année après année, «touchant» une nouvelle volée de gymnasiennes et de gymnasiens, je commençais par leur dire: «Vous allez rencontrer ici quelques-uns de vos "contemporains capitaux", c'est-à-dire Descartes, Voltaire, Hugo et d'autres. Vous allez pénétrer un peu plus avant dans les lois et les secrets de notre univers... Mais surtout: vous êtes entre vous, qui avez seize et dix-sept ans. Or, "c'est un devoir que d'être heureux", comme le dit André Gide. Et pour cela, le plus important, c'est de nouer des amitiés.

«Quand j'avais votre âge, je me suis fait quatre amis. L'un est mort encore jeune: le docteur Paul Chêne, qui venait d'être nommé professeur de chirurgie à la Faculté de médecine. L'autre vit à Bâle, et je ne le vois que rarement. Le troisième s'est établi à Paris, et je le vois encore moins. Il ne m'en reste qu'un... Savez-vous: les amis sont une denrée périssable — alors hâtez-vous!»

... Il m'en restait un; aujourd'hui je n'en ai plus: Claude Jaccard vient de nous quitter.

— Sans doute, leur disais-je encore, vous nouerez par la suite de nouvelles amitiés — mais ce ne sera pas tout à fait pareil. N'oubliez pas!

En ce qui concerne Claude Jaccard, c'était l'intelligence du cœur; c'était la générosité faite homme: le désintéressement, le dévouement à ses proches; l'intérêt exclusif pour le commerce de l'amitié, pour la musique et pour la littérature... Pour tous ceux aussi qui, de par le monde, souffrent et sont persécutés, menacés dans leur vie et dans leur dignité.

Ici, je me souviens de l'une de mes dernières visites à Gustave Roud: cet homme, qui approchait de ses huitante ans, qui était mourant, et qui trouvait encore les forces nécessaires pour dire quelques mots de bienveillance, avec le peu d'espagnol qu'il savait, à la fille de chambre de l'infirmerie de Moudon — laquelle savait à peine le français...

De même, Claude Jaccard.

L'un des derniers jours qu'il pouvait encore parler, il m'a remis un billet, rédigé en dépit de la souffrance et d'un grandissant épuisement, me demandant des renseignements sur le Proche-Orient, dont il était obsédé: nombre de Juifs en

Israël? Nombre de Juifs dans le monde? Nombre d'Arabes se réclamant de la nationalité palestinienne? Nombre d'Arabes entourant Israël?

Etc. Jusqu'à la fin, s'intéressant à autrui. Car il était de tout son cœur pro-israélien. Il avait d'ailleurs de qui tenir: lors de la dernière guerre mondiale, ses parents avaient accueilli un enfant envoyé par la Croix-Rouge — comme beaucoup d'autres familles de chez nous. Mais ils avaient spécifié qu'ils voulaient que ce fût un enfant juif, d'une part pour remédier dans la mesure de leurs forces à l'immense malheur d'un peuple crucifié; et d'autre part pour éviter ce faisant d'avoir à entendre les propos plus ou moins antisémites qu'on entendait alors parfois...

...Je me souviens aussi de ce que Proust écrit au sujet de la mort de Bergotte: «Certes, les expériences spirites pas plus que les dogmes religieux n'apportent de preuve que l'âme subsiste. Ce que l'on peut dire, c'est que (...) toutes (nos) obligations, qui n'ont pas leur sanction dans la vie présente, semblent appartenir à un monde différent, fondé sur la bonté, le scrupule, le sacrifice, un monde entièrement différent de celui-ci, et dont nous sortons pour naître à cette terre, avant peut-être d'y retourner revivre sous l'empire de ces lois inconnues (...) ces lois dont tout travail profond de l'intelligence nous rapproche et qui sont invisibles seulement — et encore! — pour les sots. De sorte que cette idée que (...) n'était pas mort à jamais est sans invraisemblance. ■

EN BREF

Trouvaille du quotidien officiel *Stadtanzeiger Bern*: une petite annonce d'Albert Einstein, de 1902, pour des leçons privées de mathématiques et de physique, leçon d'essai gratuite.

Le synode de l'église protestante du canton de Berne, du Jura et de Soleure a été renouvelé récemment. Il compte maintenant 76 femmes (38%) au lieu de 66 (33%).

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

André Gavillet (ag), Françoise Gavillet (fg)

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp). Points de vue: Eric Baier,

JeanLouis Cornuz. De Bruxelles: Barbara Speziali

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10— **Télécopie:** 021 312 80 40

Vidéotex: 021 312 69 10— **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

En raison des fêtes de fin d'année, DP ne paraîtra pas les 27 décembre et 3 janvier. Nous souhaitons à nos lectrices et à nos lecteurs une bonne et heureuse année 1991.

Ecrire après l'unification

L'effondrement des dogmes de la guerre froide et de ses parti pris idéologiques crée, par compensation, un formidable appel d'air du côté des revendications nationales, en particulier dans le champ de la littérature.

Comme refoulée par les années longues du Mur de Berlin, voilà que réapparaît en Allemagne, mais en Suisse également, la grande interrogation sur le destin national.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons ci-dessous un survol des récentes publications de trois grands écrivains suisses-àlémaniques: Dürrenmatt, Frisch et Muschg.

● Friedrich Dürrenmatt

Les «Stoffe», essais autobiographiques de Friedrich Dürrenmatt, IV à IX, ont paru quelques mois avant sa mort qui vient de survenir à la veille de son septantième anniversaire. Cet écrivain était assurément le moins prompt à céder aux sirènes de l'actualité politique. Friand d'allégories et de paraboles, où il débutsait les grands mythes de civilisation, Dürrenmatt se penche dans son dernier essai autobiographique sur le récit de la tour de Babel comme symbole de l'hybride humain, de la multiplicité des cultures, démonstration de l'absurde arrogance de la volonté des peuples. Cette tour de Babel, comme le labyrinthe qui inspirait son précédent essai, est une image dont il disait lui-même: «*En essayant de saisir mon univers dans les rets d'une image aussi riche de significations diverses que celle du labyrinthe, je donnais une réponse multiple aux questions de ma réalité. N'ai-je pas alors tenté d'esquiver, par le multiple, une époque aux exigences univoques (dans le domaine politique avant tout)?*»

● Max Frisch

Encouragé par son éditeur Suhrkamp, dont le goût pour la production littéraire helvétique reste constant, Max Frisch réédite à Francfort sous le titre *Schweiz als Heimat*, la part de son œuvre consacrée à la réflexion politico-littéraire. Cela s'étend de ses *Bonnes feuilles extraites du sac à pain* (1939) jusqu'à *Suisse sans armée* qui date de l'année passée. Or, quelque chose d'extraordinairement vital et revigorant frappe au travers de toute l'œuvre de Max Frisch, c'est sa

capacité de dérision enjôleuse, cette ambiguïté ironique qui traverse en particulier son roman *Homo Faber*, en un mot sa prise de distance face à la réalité.

Dans son discours pour la remise du prix Georg-Buchner en 1958, Max Frisch a particulièrement bien illustré cette attitude: «*Tout ce qui est vivant a la particularité d'être contradictoire et de dissoudre les idéologies. Pour cette raison, il n'y a pas lieu d'avoir honte que notre métier d'écrivain soit décapant*»

Dans sa recherche d'un sens à la vie, Max Frisch traverse les vastes contrées de l'écriture en ayant soin de se munir d'un petit rétroviseur qui lui permet de temps à autre un clin d'œil ironique au lecteur.

● Adolf Muschg

La totalité du livre qui nous est proposé sous le titre général de *Schweiz als Heimat*, autant d'ailleurs que celui récemment paru d'Adolf Muschg, *Die Schweiz am Ende*, pose la question du rapport à la Suisse comme patrie au sens large, lieu d'origine, lieu d'où l'on vient, souvenir, empreinte culturelle.

Cette préoccupation nationale fait référence à la condition ambiguë de l'écrivain suisse, d'un côté membre à part entière de la communauté de langue à laquelle il appartient (allemand, français, italien), et d'autre part citoyen d'un Etat en retrait, voire exclu de la communauté qui pense et agit dans cette langue au niveau européen.

Il faut avoir à l'esprit que cette ambiguïté est particulièrement ressentie en Suisse allemande où les écrivains de renom international conquièrent en fait leur légitimité dans la culture d'un grand pays voisin qui vient non seulement de se réunifier, mais qui a tendance à réduire la culture allemande à l'expression territoriale de cette réunification. Il n'est dès lors pas étonnant que les écrivains d'Outre-Sarine se sentent appelés à produire un discours plus politique que littéraire pour défendre leur pure et simple existence.

Nous citons en conclusion de ces ré-

flexions l'analyse intéressante d'Adolf Muschg à propos de l'articulation de l'œuvre littéraire et du regard politique, ressentie aujourd'hui comme une pierre d'achoppement pour définir la véritable identité de l'artiste.

«*L'écrivain qui intervient dans le débat politique en Suisse est certes une figure bienvenue, sans pour autant devenir respectable. Ce qui, dans le travail littéraire, est justement sa légitimité première — à savoir sa justification par les mots créés — lui est précisément retiré dans le contexte politique. Mais, ne devient-on pas justement écrivain parce qu'on ne veut ni ne peut dérober aux choses leur ambiguïté? Car celle-ci constitue leur noyau et représente d'une certaine façon ce qu'elles ont de plus humain. Construire un monde clair et univoque comme celui que voudraient faire les hommes politiques, voilà qui ne prévaut que dans la littérature triviale.*»

Eric Baier

Friedrich Dürrenmatt: *Turmbau, Stoffe IV-IX*. Diogene Verlag Zurich, 1990.

Max Frisch: *Schweiz als Heimat*. Suhrkamp, 1990.

Adolf Muschg: *Die Schweiz am Ende-Am Ende die Schweiz*. Suhrkamp, 1990. [Notre temps est à l'orage, traduction d'Etienne Barilier, Editions Zoé.]

MÉDIAS

Remarque de Gil Baillod, de *L'Impartial*, à la distribution du prix du journalisme local: les participants au concours n'ont utilisé que 1400 termes de la langue française alors que les principaux lexiques en contiennent 140'000. Victor Hugo en a utilisé 25'000 dans son œuvre.

Le journal *La Distinction*, département logiciels, propose pour 20 francs, aux possesseurs de Macintosh, «Logo Machine™», «machine à écrire les éditoriaux de Jacques Pilet». La publicité nous apprend que «ce programme, basé sur les théories linguistiques et contextuelles les plus modernes, corroboré par un algorithme exclusif d'extrapolation historique-hystérique, permet de produire tous ses éditoriaux potentiels pour tous les jours du vingtième siècle.»